

SNV

Par **choupa**, le **19/03/2006** à **20:47**

Bonjour,

je viens d'avoir un gros doute pourriez vous m'aider a me l'oter!
Lorsqu'un assisié d'une SNC veut demander l'annulation de celle ci,est c bien devant le tribunal de commerce du siege social qu'il doit porter l'affaire.

Merci de votre aide.